

SASU P A S C A L D E L M O N

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

91, rue de Moncau
75008 PARIS

SOCIETE FRANCAISE DU CANCER

Association

Hôpital Saint Louis

1, avenue Claude Vellefaux

75010 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

SOMMAIRE

- Rapport Général
- Bilan
- Compte de Résultat
- Annexe

SASU PASCAL DELMON

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

91, rue de Monceau
75008 PARIS

SOCIETE FRANCAISE DU CANCER

Association

Hôpital Saint Louis

1, avenue Claude Vellefaux

75010 PARIS

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'association SOCIETE FRANCAISE DU CANCER,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOCIETE FRANCAISE DU CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID 19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiqués dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

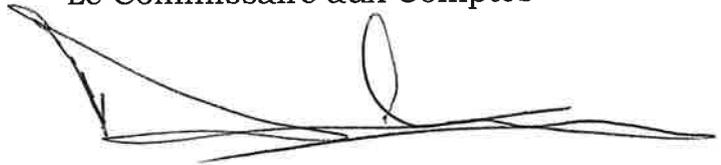
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit, en outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 7 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pascal Delmon', written over a horizontal line.

Pascal DELMON
SASU PASCAL DELMON

BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :		31/12/2021	31/12/2020	
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	31				
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
		Immobilisations corporelles en-cours					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés		350 000,00		350 000,00	350 000,00	
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total (I)			350 000,00		350 000,00	350 000,00	
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours		32				
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	34				
		Créances reçues par legs ou donations					
		Autres créances		3 000,00		3 000,00	599,30
	DIVERS	V.M.P	35	1 187 988,01		1 187 988,01	1 181 601,07
		Instruments de trésorerie					
Disponibilités		665 966,82			665 966,82	311 958,50	
Charges constatées d'avance		36					
Total (II)			1 856 954,83		1 856 954,83	1 494 158,87	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)		36				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecart de conversion actif (V)						
	TOTAL GENERAL (I à V)			2 206 954,83		2 206 954,83	1 844 158,87

BILAN PASSIF

	Note	31/12/2021	31/12/2020	
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles		1 825 396,18	1 820 449,71
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau		365 142,24	4 946,47
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		2 190 538,42	1 825 396,18
Situation nette (sous total)				
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées				
	Total (I)	2 190 538,42	1 825 396,18	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés			
	Total (II)			
PROVISIONS	Provisions pour risques	42		
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers		6 772,95	8 953,74
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43		
	Dettes des legs ou donations		9 483,46	9 468,95
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
Instruments de trésorerie				
Comptes régul.	Produits constatés d'avance	44	160,00	340,00
	Total (IV)	16 416,41	18 762,69	
Ecarts de conversion passif	(V) 44			
	TOTAL GENERAL (I à V)	2 206 954,83	1 844 158,87	

COMPTE DE RESULTAT

	Note	31/12/2021	31/12/2020
Nombre de mois de la période		12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		12 440,00	9 310,00
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)			
Ventes de prestations de service (dont parrainages)		121 056,23	98 076,56
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	50	3 654,24	564,00
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie		359 468,04	
Contributions financières			
Autres			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		2,44	5,15
Total des produits d'exploitation (I)		496 620,95	107 955,71
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		102 741,11	77 209,76
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés		377,17	375,55
Salaires et traitements	51	40 313,53	36 055,14
Charges sociales		25 641,13	25 427,15
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés			
Autres charges		3,72	8,50
Total des charges d'exploitation (II)		169 076,66	139 076,10
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		327 544,29	-31 120,39
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	53	37 597,95	36 066,86
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (III)		37 597,95	36 066,86
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	54		
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (IV)			
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)		37 597,95	36 066,86
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)		365 142,24	4 946,47

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	55		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (V)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	56		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			534 218,90	144 022,57
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			169 076,66	139 076,10
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			365 142,24	4 946,47

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Total			
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
Total			

Annexe

Note 10 - Annexe COVID-19

Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a eu un impact sur son activité, mais celui-ci est difficilement chiffrable.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément aux règlements n°99-01

Pour rappel, l'objet social de l'association est d'avoir un rôle d'information, de formation et d'expertise sur le sujet de la cancérologie.

Nous préciserons ci-dessous certaines des méthodes comptables que nous appliquerons.

Faits Générateur

Le fait générateur du chiffre d'affaires (Cotisations des membres) est déterminé en fonction de l'année pour laquelle le membre cotise.

De ce fait, si, fin N, le cotisant cotise pour l'année N+1, nous constaterons un produit comptabilisé d'avance.

Distinction des Cotisation sans Contrepartie des Cotisations avec contrepartie

Selon le règlement 2018.06 de l'ANC, "Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie."

Dans notre cas, les cotisations sont considérées sans contrepartie

Dons et Legs

Si les biens sont destinés à être cédés, ils sont comptabilisés en produits à la réalisation effective et définitive du bien. Lors de l'acceptation, ils sont enregistrés hors bilan en engagements reçus.

Placements financiers (VMP et dépôt à terme)

Les placements financiers font l'objet d'une dépréciation dans le cas où la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'achat.

Note 31 - Immobilisations**Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total				
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés	350 000			350 000
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total	350 000			350 000
Total général	350 000			350 000

Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 350 000
Acquisitions	+
Cessions, mises hors service, ou diminutions	-
Valeur en fin d'exercice	= 350 000

Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	350 000
. à moins d'un an	350 000
. à plus d'un an	

Note 60 - Autres informations**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés	350 000	350 000	
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés			
Autres créances	3 000	3 000	
Totaux	353 000	353 000	

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 773	6 773		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	9 483	9 483		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	160	160		
Total	16 416	16 416		